

Le 14 février 2019

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Répercussions du cadre réglementaire canadien sur les petites entreprises

Mesdames et Messieurs les Membres,

La Canadian Canola Growers Association (l'Association) surveille de près les projets de réglementation du gouvernement fédéral visant les petites entreprises. Elle représente 43 000 producteurs de canola de l'Ontario jusqu'en Colombie-Britannique concernant les questions, politiques et programmes nationaux et internationaux qui touchent la rentabilité des exploitations agricoles. Le canola est une culture mise au point au Canada par des chercheurs de l'Université du Manitoba et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans les années 1970. Il s'agit de la culture la plus répandue au pays, dont l'exploitation couvre le cinquième des terres agricoles d'ici et qui a généré en 2017 les plus importantes recettes monétaires agricoles, plus que tout autre produit agricole.

Plus de 95 % des exploitations agricoles au Canada sont des entreprises familiales. Les propriétaires de petites entreprises sont les piliers d'un secteur canadien du canola tributaire tributaire du commerce, qui exporte 90 % de sa production et dont les producteurs sont preneurs de prix sur le marché mondial. Par conséquent, les cadres réglementaires du Canada capables d'affaiblir la compétitivité des agriculteurs menacent le moyen de subsistance des 43 000 producteurs ainsi que les 249 000 emplois¹ et les 26,7 milliards de dollars² que l'ensemble du secteur du canola rapporte bon an mal an à l'économie canadienne. Si l'industrie agricole du Canada doit atteindre les 75 milliards d'exportations en produits agroalimentaires d'ici 2025, comme il est indiqué dans le budget de 2017, il faut assurer aux producteurs un pied d'égalité avec leurs concurrents dans le monde.

C'est l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (l'Agence) qui fait respecter l'un des plus importants cadres réglementaires de notre secteur et sa loi habilitante, la *Loi sur les produits antiparasitaires* (la *Loi*). L'Association appuie sans réserve l'Agence ainsi que son mandat de protéger la population canadienne et l'environnement. La façon dont l'Agence réévalue les pesticides a une forte incidence sur la compétitivité et la capacité d'innover de petites entreprises appartenant à nos membres. La santé et la sécurité des Canadiens et de

¹ LMC International Ltd, « The Economic Impact of Canola on the Canadian Economy », pour le Conseil canadien du canola (Oxford : 2016), p. 17, consultable en ligne : [https://www.canolacouncil.org/news/canola-now-worth-\\$267-billion-to-canadian-economy/](https://www.canolacouncil.org/news/canola-now-worth-$267-billion-to-canadian-economy/) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

² *Ibid*, p. 9.

l'environnement doivent demeurer les priorités absolues de l'Agence, mais les réévaluations de pesticides menées par cette dernière devraient tenir compte des répercussions financières possibles sur les petites entreprises de nos membres.

Lorsqu'elle décide ou propose d'interdire des utilisations, l'Agence ne fait pas de cas de la disponibilité de solutions de rechange viables ou de leurs conséquences sur la compétitivité des producteurs. Elle est bien tenue d'effectuer une analyse comparative, mais ne la mène pas pour réduire le temps nécessaire à la prise de décisions.

L'Association appuie le rapport intermédiaire conjoint des Tables de stratégies économiques publié en septembre 2018 où on fait état de la nécessité de « [t]ransformer fondamentalement les formalités réglementaires pour stimuler la compétitivité du secteur agroalimentaire canadien en réformant le mandat des organismes de réglementation, de façon à y inclure les critères de base que sont l'innovation, la croissance et la compétitivité de l'ensemble du secteur ».

Dans la foulée de cet appel à l'action, l'orientation expliquée dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 du gouvernement du Canada comprend le soutien à l'innovation par une collaboration approfondie entre les organismes de réglementation et les entreprises ainsi que l'inscription permanente de la compétitivité dans les mandats de ces organismes.

Si l'Agence tenait compte de la compétitivité de l'industrie céréalière, dont la réévaluation et les études spéciales, cet aspect entraînerait des effets positifs considérables sur les petites entreprises de nos membres. Il est absolument vital que les producteurs canadiens aient et conservent les mêmes outils que les exportateurs concurrents s'ils veulent atteindre des objectifs ambitieux en matière d'exportations.

Grâce à son expertise spécialisée et sans pareil dans la protection des cultures, l'Agence assure une fonction de plus en plus importante pour ce qui est de la promotion des intérêts économiques et commerciaux du Canada dans le commerce international ainsi que des limites maximales de résidus. L'Association s'inquiète du fait que de telles limites manquantes ou mal adaptées empêchent davantage le commerce et qu'elles menacent notre compétitivité. L'Agence a besoin de ressources additionnelles pour faire avancer les intérêts d'ordre international du Canada dans la chaîne de valeur dans le Codex et les autres tribunes internationales relatives aux limites maximales de résidus.

L'Association remercie le Comité de l'attention apportée à son mémoire. Les producteurs de canola sont déterminés à respecter la plus sévère des normes sur la santé humaine et la protection environnementale. L'Association appuie l'Agence et son mandat et se dit prête à poursuivre sa collaboration avec le Comité.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres, mes salutations distinguées.

Rick White
Président-directeur général
Canadian Canola Growers Association

Canadian Canola Growers Association
1661, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3J 3T7

Bureau : 204-788-0090
Télécopieur : 204-788-039
Sans frais : 1-866-745-2256
Site Web : www.ccca.ca